



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité Interministériel
du Tourisme 2025

**Le tourisme, un levier
de croissance pour
l'économie française**

ÉDITORIAL DU PREMIER MINISTRE, FRANÇOIS BAYROU



FRANÇOIS BAYROU

Premier ministre

Dans l'effort de croissance qui s'impose à notre pays, le secteur du tourisme a un rôle central à jouer. Il représente aujourd'hui 8 % de notre produit intérieur, 2 millions d'emplois et 15,8 milliards d'euros d'excédent commercial. C'est pour favoriser son plein développement et seconder les efforts quotidiens de ses professionnels que j'ai réuni ce 24 juillet 2025 un Comité Interministériel du Tourisme.

La France a des beautés uniques, qui séduisent les visiteurs étrangers depuis que le tourisme existe. A nos montagnes, à nos plages, à nos campagnes, répondent nos châteaux, nos villages, nos villes et nos musées. Grâce à ces richesses, notre pays s'est assuré depuis les années 1990 la première place mondiale en nombre de visites. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont encore développé notre excellence et renforcé notre image partout dans le monde.

Pourtant, nous ne tirons pas pleinement parti de ces forces. Nous sommes devancés par plusieurs pays en termes de recettes provenant des touristes étrangers. J'ai donc fixé un cap pour le tourisme français : passer, d'ici 2030, de 71 à 100 milliards d'euros de recettes internationales.

Pour cela, nous devons d'abord mieux attirer les visiteurs étrangers, notamment en provenance des régions à fort pouvoir d'achat que sont l'Amérique du Nord, les pays du Golfe et l'Asie. Nous devons également mieux répondre aux tendances en forte croissance : aux pratiques établies comme le tourisme sportif et le tourisme d'affaires, mais aussi aux pratiques plus récentes comme l'agritourisme et le tourisme de savoir-faire. Tous les territoires français, de France métropolitaine et d'outre-mer, peuvent trouver là des revenus et des sources d'emplois. Le tourisme est un puissant levier d'aménagement du territoire.

Mais le tourisme français perdrait son âme si cette croissance se faisait au détriment de sa qualité. Nous devons assurer la durabilité de notre modèle touristique, non seulement en accélérant sa décarbonation mais aussi en régulant les flux de visiteurs. Nous maintenons l'objectif d'être, en 2030, la première destination de tourisme durable au monde.

Enfin, nous devons veiller à ce que l'offre touristique soit plus accessible à tous : je pense notamment aux 40 % de Français qui ne partent pas en vacances et aux personnes en situation de handicap.

Le secteur du tourisme est engagé pour relever tous ces défis. C'est pour lui permettre d'y répondre pleinement que nous adoptons aujourd'hui un plan d'action global. Les efforts budgétaires inédits que nous devons consentir limitent le recours à l'argent public mais non nos ambitions. L'investissement privé et la simplification constituent d'autres stimulants.

La croissance de l'activité en France ne pourra se faire au détriment du tourisme, mais par et grâce à lui.

ÉDITORIAL DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE, ÉRIC LOMBARD



ÉRIC LOMBARD

Ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle
et numérique

Avec 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 71 milliards de recettes internationales en 2024, le tourisme est l'un des piliers de notre économie. Il représente 8 % du PIB, génère deux millions d'emplois, irrigue nos territoires et valorise le savoir-faire français dans le monde entier. Mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos acquis. Si la France demeure la première destination mondiale en fréquentation, elle est encore distancée en matière de recettes touristiques. Or, la valeur compte autant que le volume. La concurrence internationale s'intensifie : des destinations investissent, se réinventent, montent en gamme. Elles attirent des visiteurs qui restent plus longtemps et dépensent davantage. Le tourisme est un levier stratégique pour la croissance, la balance commerciale, l'investissement et l'emploi : chaque euro investi génère des retombées bien au-delà du seul secteur touristique. C'est la raison pour laquelle le Comité Interministériel du Tourisme du 24 juillet 2025 a annoncé la tenue, d'ici la fin de l'année, d'une conférence nationale sur les enjeux de financement du secteur. Cette conférence permettra d'identifier les besoins d'investissement dans le secteur du tourisme d'ici à 2030 et de mobiliser les moyens à la hauteur des enjeux : montée en gamme, transition écologique, innovation numérique et inclusion. Notre ambition est claire : renforcer la compétitivité du tourisme français. Faire de notre pays non seulement la première destination en nombre, mais aussi en valeur. C'est tout le sens des annonces effectuées lors du Comité Interministériel du Tourisme du 24 juillet 2025 et qui permet de fixer une trajectoire partagée à horizon 2030. Pour cela, nous soutenons toutes les filières qui incarnent l'excellence française : le tourisme de patrimoine, le tourisme de savoir-faire, le tourisme sportif, l'agritourisme et l'œnotourisme. Nous signons également aujourd'hui un nouveau contrat de filière pour le secteur du tourisme d'affaires et de l'évènementiel qui permettra de pérenniser les acquis engrangés sur cette filière lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, événement qui a démontré notre savoir-faire en matière d'organisation de grands événements sportifs internationaux.

Au-delà, nous devons également répondre aux enjeux structurels de l'économie du tourisme et je pense en particulier à l'attractivité des métiers. D'importantes initiatives ont été lancées récemment et doivent être amplifiées. C'est une condition essentielle de la transformation du secteur à long termes. La 4ème édition de la Semaine des métiers du tourisme devra, encore plus que par le passé, s'adresser aux jeunes pour leur montrer que ce secteur recrute et sait valoriser les carrières. La France a tous les atouts pour rester une grande puissance touristique. Elle a surtout l'exigence d'agir, de transformer, d'investir. Le tourisme est une économie d'avenir. À nous d'en faire une stratégie gagnante, pour notre pays et pour les générations à venir.

ÉDITORIAL DE LA MINISTRE DELEGUEE CHARGEE DU TOURISME, NATHALIE DELATTRE



**NATHALIE
DELATTRE**

Ministre déléguée chargée
du Tourisme

Par la création d'un ministère dédié, ce qui n'était pas intervenu depuis 17 ans, le Gouvernement a souhaité reconnaître le poids tant économique, 200 millions de chiffre d'affaires, que social, 2 millions d'emplois, du secteur touristique. Un formidable outil territorial non délocalisable de croissance. Les enjeux de ce secteur sont considérables : continuer à attirer nos clientèles les plus fidèles et conquérir de nouveaux marchés, gérer les flux pour qu'ils se répartissent au mieux sur notre territoire et restent acceptables par les populations, renforcer l'offre touristique par sa montée en gamme et sa transition durable, inclusive et numérique et stimuler l'attractivité des métiers pour que l'emploi ne constitue pas un frein au développement des entreprises.

Face à ces enjeux, la politique publique du tourisme doit être rigoureuse, lisible et coordonnée. C'est dans ce but que j'ai souhaité élaborer une stratégie pour le déploiement du tourisme en France. 5 axes qui constituent ma feuille de route. Tout d'abord, nous devons moderniser nos outils et cela passe par le repositionnement d'Atout France, l'opérateur de l'Etat. Avec la nomination de son nouveau directeur général, l'Etat réaffirme sa confiance dans cet opérateur tout en appelant à une réforme ambitieuse pour projeter son action à horizon 2030. Cette réforme devra largement associer les adhérents et les personnels d'Atout France pour mettre en valeur l'efficacité prouvée de cet outil. Ensuite, nous devons capitaliser durablement sur l'héritage que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 nous ont laissé : en continuant de travailler l'image de la France à l'étranger et en accompagnant à long terme la structuration des acteurs qui ont su démontrer leur expertise dans l'organisation du plus grand des événements sportifs et internationaux.

Nous devons également libérer les freins à la croissance de notre économie touristique en simplifiant partout où cela est possible notre réglementation ou encore en soutenant l'emploi dans ce secteur.

Collectivement, il nous faudra également réussir une triple transition : environnementale – pour faire de la France la 1ère destination durable au monde – solidaire – pour tenir la promesse républicaine du droit aux vacances pour tous – numérique – pour accélérer notre développement.

Enfin, nous devons diversifier notre offre touristique en structurant des filières à fort potentiel comme l'agritourisme, l'œnotourisme, le tourisme culturel, d'affaires, de savoir-faire, sportif, de bien-être, etc. en ne laissant aucun territoire de côté, en hexagone et en outre-mer. Notre approche est claire : agir de manière opérationnelle, méthodique, au service d'un tourisme plus compétitif, durable, inclusif et innovant. Ce Comité donne à l'action publique une direction, des moyens, et surtout une cohérence. C'est ce qui fait aujourd'hui sa force.

Sommaire

Éditorial du Premier ministre, François Bayrou	3
Éditorial du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Éric Lombard	4
Éditorial de la ministre déléguée chargée du tourisme, Nathalie Delattre	5
Sommaire	6
Les chiffres clefs du tourisme	8
Un objectif ambitieux : 100 milliards de recettes touristiques internationales à horizon 2030	10
AXE 1 Moderniser les outils de la politique publique du tourisme	11
→ Objectif Refondre la gouvernance et le pilotage de la filière.....	12
Mesure 1 Nomination d'une nouvelle direction générale d'Atout France pour inscrire l'action de l'opérateur dans la stratégie de valeur du tourisme	12
→ Objectif Améliorer le partage des données du tourisme au service des acteurs	13
Mesure 2 Refonte du calendrier annuel de publication de la donnée touristique publique et modernisation de France Tourisme Observation	13
→ Objectif Mieux réguler les meublés touristiques en fonction des réalités territoriales	14
Mesure 3 Annonce du lancement de « l'API meublés »	14
→ Objectif Renforcer la vision prospective de la filière.....	15
Mesure 4 Relance du Comité de Filière Tourisme dans un format rénové et plus opérationnel	15
AXE 2 Renforcer notre politique d'attractivité et d'influence.....	16
→ Objectif Capitaliser sur la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024	17
Mesure 1 Lancement d'une campagne internationale intitulée « Jouez les prolongations » pour capitaliser sur l'héritage des JOP Paris 2024	17
Mesure 2 Annonce de la feuille de route sur le tourisme sportif	18
→ Objectif Promouvoir l'accueil à la française	19
Mesure 3 Signature d'un nouveau contrat de filière sur le tourisme d'affaires et l'événementiel	19
→ Objectif Reconquérir les touristes asiatiques	20
Mesure 4 Lancement d'une mesure de simplification sur l'obtention des visas de groupe pour les touristes chinois et renforcement des actions de promotion sur ce marché	20
AXE 3 Libérer les leviers de croissance et attirer de nouveaux investissements	21
→ Objectif Renforcer l'attractivité des métiers du tourisme	22
Mesure 1 Lancement en 2026 de la 4ème édition de la Semaine des Métiers du Tourisme	22

Mesure 2 Lancement d'un nouveau plan « saisonniers » sur la période 2026-2028 avec un accent particulier sur les enjeux en matière de logement	23
Mesure 3 Simplification des démarches des employeurs à l'embauche	23
→ Objectif Simplifier et moderniser le droit du tourisme	24
Mesure 4 Présentation du paquet « modernisation et de simplification du droit du tourisme »	24
→ Objectif Mieux financer l'économie du tourisme	25
Mesure 5 Réunion d'une conférence de financement de l'économie du tourisme d'ici fin 2025	25
Mesure 6 Lancement de deux nouveaux produits de prêt de Bpifrance à destination notamment des entreprises du tourisme	25
Mesure 7 Lancement de deux nouveaux produits de prêt de la Banque des Territoires au bénéfice du secteur du tourisme	26
AXE 4 Accompagner le secteur dans les transitions environnementale, inclusive et numérique	27
→ Objectif Devenir la première destination durable d'ici à 2030	28
Mesure 1 Publication d'un indicateur de l'empreinte carbone et lancement d'une stratégie de décarbonation du secteur du tourisme en France	28
→ Objectif Favoriser le tourisme pour tous	29
Mesure 2 Lancement d'une étude nationale pour consolider un secteur clef	29
Mesure 3 Lancement d'un nouveau programme pour l'accessibilité touristique des territoires	29
→ Objectif Soutenir la montée en puissance de l'innovation et de la tech	31
Mesure 4 Lancement d'une nouvelle promotion de France Tourisme Tech	31
AXE 5 Diversifier notre offre touristique en structurant de nouvelles filières ancrées dans la richesse naturelle, agricole et patrimoniale de nos territoires	32
→ Objectif Diversifier les filières pour faire rayonner les territoires	33
Mesure 1 Lancement d'une feuille de route dédiée à l'œnotourisme	33
Mesure 2 Lancement de la mission parlementaire agritourisme	33
Mesure 3 Lancement d'une feuille de route dédiée au tourisme de savoir-faire	34
→ Objectif Capitaliser sur le tourisme comme vecteur de développement	35
Mesure 4 Lancement d'un plan pour faire du tourisme un levier de reconstruction et de développement à Mayotte	35
Récapitulatif des mesures	37

Les chiffres clefs du tourisme

Avec 100 millions de visiteurs internationaux accueillis en 2024, la France confirme sa place de première destination touristique mondiale. Ce succès est le fruit de ceux qui incarnent et font vivre au quotidien l'excellence française en termes d'hospitalité, de gastronomie ou encore qui font découvrir avec passion les richesses culturelles et naturelles de notre pays.

Mais aujourd'hui, il nous faut aller plus loin et ne pas nous concentrer « seulement » sur le nombre de touristes internationaux qui fréquentent notre pays. Pour que le tourisme continue d'être un puissant levier de croissance pour notre économie, nous devons regarder en priorité les recettes générées par la fréquentation touristique. A cet égard en 2024, la France n'est que 4ème avec 71 milliards d'euros de recettes touristiques internationales (+8 % par rapport à 2023), derrière les Etats-Unis (199 milliards d'euros), l'Espagne (98,6 milliards d'euros) et le Royaume-Uni (78,1 milliards d'euros).

Dans ce contexte qui illustre la très forte concurrence internationale dans ce secteur, le Comité Interministériel du Tourisme du 24 juillet 2025 a rappelé l'objectif de **faire de la France la 1ère destination durable au monde d'ici 2030** et a décidé de fixer un **objectif de 100 milliards de recettes internationales à horizon 2030**. Pour y parvenir, nous devons accélérer la transformation de notre offre (une offre diversifiée, durable, innovante, inclusive...) afin d'accroître la durée et la qualité des séjours.

Ce Comité Interministériel du Tourisme (CIT) mobilise l'ensemble du Gouvernement et des acteurs de la politique du tourisme (collectivités locales, socioprofessionnels) autour d'une ambition claire : augmenter les recettes touristiques, au bénéfice de notre économie, grâce à une montée en gamme, une offre plus durable et plus qualitative, et un tourisme plus équilibré sur l'ensemble du territoire.



2024, une année record

100 M	de touristes étrangers accueillis en 2024
200 Mds d'€	de chiffre d'affaires
8 %	du PIB français
71,1 Mds d'€	de recettes internationales (+8 % par rapport à 2023)
15,8 Mds d'€	qui contribuent positivement à la balance commerciale française
2 M	d'emplois directs et indirects

2025, les bénéfices des Jeux de Paris 2024

+8 %	d'arrivées aériennes au premier trimestre par rapport à la même période 2024
21,4 Mds d'€	de recettes touristiques sur la période de janvier à avril, soit +8 % par rapport à la même période en 2024
+4,7 %	d'arrivées aériennes attendues cet été par rapport à 2024
75 %	des Français privilégient la France pour les vacances d'été
Près d'1 français sur 2	dit avoir envie de faire un séjour touristique en France cet été avec le souvenir olympique en tête

Un objectif ambitieux : 100 milliards de recettes touristiques internationales à horizon 2030

Pour y parvenir, nous devons :

Moderniser les
outils de la
politique publique
du tourisme

Capitaliser sur la
réussite des JOP
Paris 2024 pour
renforcer notre
politique
d'attractivité,
d'influence et de
durabilité, tout en
anticipant les JOP
2030

Libérer les leviers
de croissance et
attirer de nouveaux
investissements

Accompagner le
secteur dans les
transitions
environnementale,
inclusive et digitale

Diversifier notre
offre touristique en
structurant de
nouvelles filières
ancrées dans la
richesse naturelle,
agricole et
patrimoniale de
nos territoires





AXE 1

**Moderniser
les outils de la politique
publique
du tourisme**

→ Objectif

Refondre la gouvernance et le pilotage de la filière

Mesure 1

Nomination d'une nouvelle direction générale d'Atout France pour inscrire l'action de l'opérateur dans la stratégie de valeur du tourisme

Depuis 2009, **Atout France est le bras armé de la politique du tourisme, au service de l'Etat, des collectivités territoriales et des socioprofessionnels**. Créé sous la forme originale d'un groupement d'intérêt économique (GIE), ce modèle lui permet de réaliser l'ensemble de ses missions (promotion de la destination France, ingénierie touristique, classement du parc d'hébergements et observation) dans un cadre partenarial qui associe tous les acteurs du tourisme.

Au cours des dernières années, Atout France a su relever plusieurs défis afin de relancer l'économie touristique après des périodes de crise comme ce fut le cas après les attentats de 2015 et la crise du Covid-19. A travers le déploiement du plan « Destination France », il a activement contribué à la résilience du secteur touristique français, en soutenant notamment la promotion, la transition écologique et l'innovation.

Désormais, il doit franchir une nouvelle étape dans son fonctionnement et ses modalités d'action pour contribuer pleinement aux objectifs que nous souhaitons atteindre en 2030 à savoir : générer 100 milliards d'euros de recettes touristiques internationales et faire de la France la 1ère destination durable au monde.

Alors que le Comité Interministériel du Tourisme de 2024 avait annoncé le lancement d'une consultation afin de faire évoluer Atout France, que les professionnels du secteur ont tous plébiscité l'existence d'un opérateur dédié au tourisme, et alors que l'action publique s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, le Gouvernement a lancé, au printemps 2025, une mission d'appui auprès d'Atout France chargée de consulter les membres du GIE pour identifier les pistes d'évolution.

En parallèle, la procédure visant à recruter une nouvelle direction générale a été lancée afin de relancer dans la durée l'action d'Atout France.

Dans le cadre du Comité Interministériel du Tourisme 2025, ont été annoncés :

- **Le Conseil d'administration d'Atout France sera consulté en vue de la nomination de M. Adam OUBUIH en tant que directeur général par Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme.**
- **La feuille de route qui sera confiée par Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, au directeur général s'articule autour de 6 priorités, destinées à contribuer à l'atteinte de l'objectif de 100 Mds€ de recettes touristiques :**
 - ✓ Assurer le retour à l'équilibre budgétaire du GIE au plus tard en 2027 ;
 - ✓ Proposer aux instances de gouvernance d'Atout France et en concertation avec le ministère de tutelle et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une réorganisation du

réseau international cohérente avec la stratégie de valeur du tourisme (marchés prioritaires et à fort potentiel) ;

- ✓ Proposer à brève échéance une stratégie pour pérenniser le modèle de France Tourisme Observation (FTO) qui permette une plus grande agilité de la politique de tourisme et de répondre aux attentes du secteur ;
- ✓ Dans le cadre d'un dialogue étroit avec l'ensemble des partenaires du GIE, refondre le modèle de financement pour assurer sa pérennité grâce à la diversification des recettes propres et à l'évolution de l'offre de services ;
- ✓ Proposer et déployer une évolution de la gouvernance de l'opérateur et rétablir la confiance en interne et auprès de l'ensemble des partenaires du GIE ;
- ✓ Définir une stratégie pour une meilleure mobilisation des fonds européens au service de la politique de tourisme.

→ Objectif

Améliorer le partage des données du tourisme au service des acteurs

Mesure 2

Refonte du calendrier annuel de publication de la donnée touristique publique et modernisation de France Tourisme Observation

Face à l'importance croissante des enjeux de la donnée dans le secteur du Tourisme, **Atout France a lancé en 2021 le datahub France Tourisme Observation (FTO). Le Comité Interministériel du Tourisme acte l'objectif de déployer une version modernisée de FTO d'ici fin 2025** qui permettra d'agréger de nouvelles données touristiques et de développer son volet prédictif.

Le nouveau Directeur général d'Atout France aura pour objectif de définir un modèle économique pérenne pour cet outil.

Sur le plan des données statistiques institutionnelles, le **Comité Interministériel du Tourisme acte la publication à venir, par l'INSEE, d'indicateurs supplémentaires pour rendre compte de l'importance du tourisme dans l'économie française.**



Enfin, le **Comité Interministériel du Tourisme** acte la **refonte du calendrier annuel de publication de la donnée touristique**.

L'objectif est double :

- Établir une concertation entre les acteurs pour assurer la cohérence des statistiques diffusées compte tenu de la diversité des sources et des statuts des données communiquées : estimations, prévisions, chiffres consolidés etc. ;
- Instaurer une plus grande lisibilité de la communication publique sur les statistiques nationales du tourisme.

Pour ce faire, un nouveau calendrier annuel des principales communications publiques sur les statistiques nationales du tourisme, composé de plusieurs temps forts, sera proposé à la concertation des acteurs du secteur d'ici la fin de l'année 2025 pour une mise en œuvre dès 2026.

→ Objectif

Mieux réguler les meublés touristiques en fonction des réalités territoriales

Mesure 3

Annonce du lancement de « l'API meublés »

La France a besoin d'un parc de meublés de tourisme qualitatif et qui constitue une offre complémentaire de l'offre d'hébergements marchands. Pour autant, cela ne doit pas se faire au détriment du logement permanent. Or dans certains territoires, on constate un déséquilibre et des difficultés pour nos concitoyens à se loger ce qui contribue au « tourisme bashing ».

Le Gouvernement a fait le choix de mieux réguler les logements touristiques en redonnant du pouvoir aux maires sur le parc de logements de leur territoire, mais sans altérer le développement touristique.

C'est tout l'objet de **la loi Le Meur-Echaniz adoptée en novembre 2024, qui met plusieurs outils juridiques à la disposition des maires pour leur permettre de réguler les meublés touristiques au regard des spécificités de leur territoire** et notamment :

- La possibilité pour le conseil municipal d'abaisser le nombre maximal de jours de location d'une résidence principale, de 120 à 90 jours par année civile ;
- L'élargissement du périmètre des communes pouvant mettre en œuvre un régime d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux d'habitation ;
- La possibilité pour la commune de délimiter des zones où s'appliquent des quotas d'autorisations temporaires de changement d'usage.

Ces mesures sont déjà entrées en vigueur et commencent à faire l'objet d'une appropriation par les collectivités territoriales.

Par ailleurs, la loi prévoit la généralisation, à toutes les communes, en mai 2026, de la déclaration préalable avec enregistrement de la location d'un meublé de tourisme dans le cadre d'un **téléservice national dit « API¹ meublés »**. La Direction Générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie et des Finances assure actuellement le déploiement de cet outil numérique qui est en cours de test auprès de 6 territoires.

Une première version de cet outil entrera en service d'ici fin 2025, après la publication d'un décret en Conseil d'Etat. Cette première version de l'API s'appliquera aux 420 communes ayant mis en place la procédure d'enregistrement et prévoira la faculté d'abaisser le nombre maximal de 120 jours de location pour les résidences principales, dans la limite de 90 jours, telle que prévue par la loi Le Meur-Echaniz. Elle permettra la centralisation des données d'activité que les intermédiaires de locations saisonnières doivent transmettre aux communes en matière de meublés de tourisme.

Cette première version sera généralisée à l'ensemble du territoire en mai 2026, conformément aux objectifs fixés par la loi.

→ Objectif

Renforcer la vision prospective de la filière

Mesure 4

Relance du Comité de Filière Tourisme dans un format rénové et plus opérationnel

A compter de septembre 2025, une discussion sera engagée avec les membres du Comité de Filière Tourisme afin de relancer ce Comité et renforcer sa dimension tant stratégique qu'opérationnelle.



¹ Application programming interface

A photograph of the Eiffel Tower in Paris, France, set against a clear blue sky with a few wispy clouds. The tower is the central focus, with its intricate lattice structure clearly visible. In the background, the Parisian skyline and some greenery are partially visible. A dark green diagonal shape covers the bottom left portion of the image, serving as a background for the text.

AXE 2

**Renforcer
notre politique
d'attractivité
et d'influence**

Alors que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont fait rayonner la France à travers le monde, il est indispensable de capitaliser sur cet héritage pour accroître notre attractivité touristique auprès des clientèles historiques mais également conquérir de nouveaux marchés. C'est également dans cet objectif d'attractivité et d'influence que la France est revenue, au printemps 2025, au Comité exécutif de l'ONU Tourisme.

Dans ce contexte, 4 mesures ont été annoncées lors du Comité Interministériel du Tourisme :

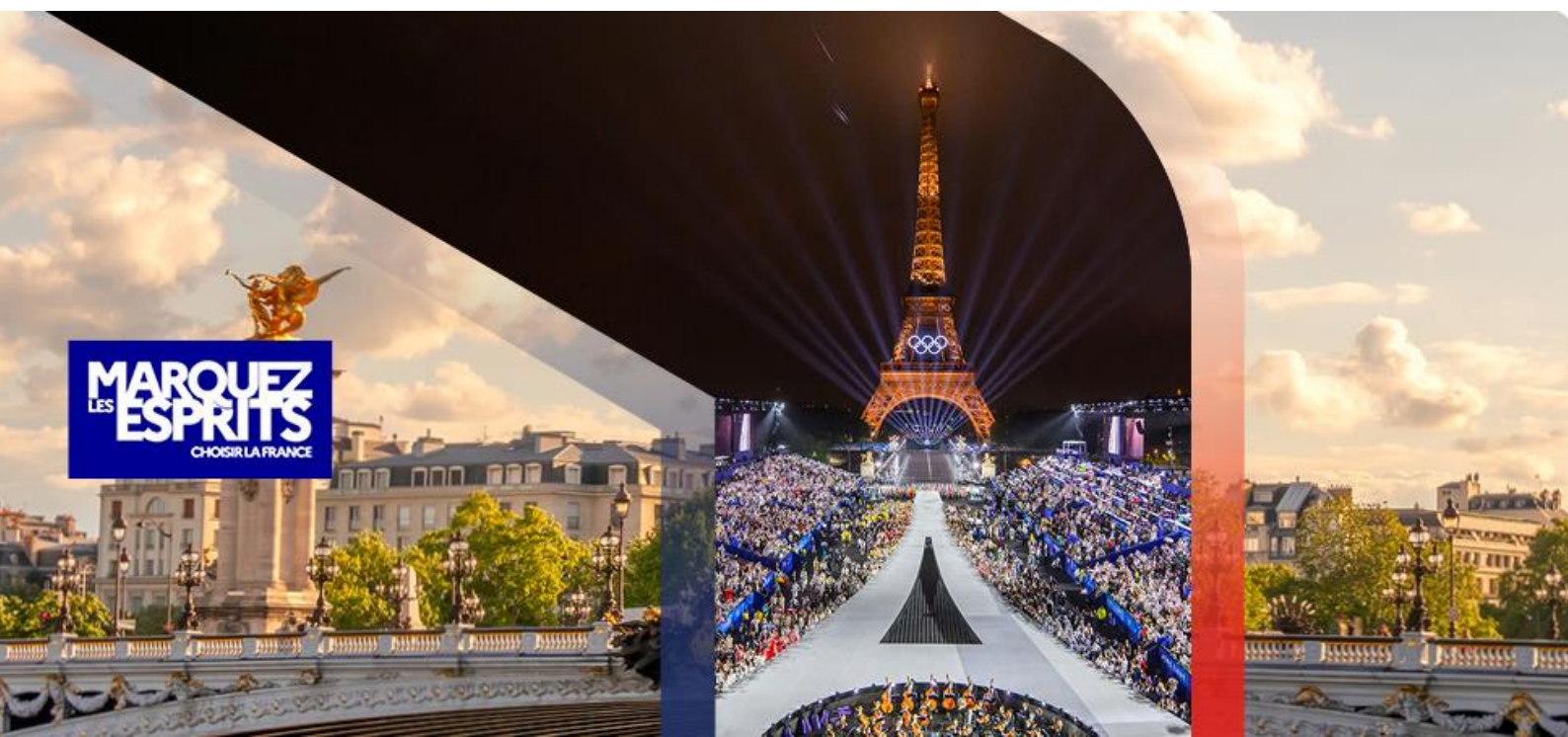
→ Objectif

Capitaliser sur la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Mesure 1

Lancement d'une campagne internationale intitulée « Jouez les prolongations » pour capitaliser sur l'héritage des JOP Paris 2024

Avec 5 milliards de téléspectateurs, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été une formidable vitrine internationale pour le développement touristique de la France. Par sa capacité à organiser des grands événements sportifs internationaux en toute sécurité, par son excellence en termes d'accueil et d'hospitalité et par la valorisation de son patrimoine historique et naturel, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constituent un héritage précieux pour l'attractivité touristique de la France sur lequel il faut capitaliser dans la durée. **Pour faire vivre cet héritage et le mettre au service de l'économie du tourisme**, Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du



Tourisme, a lancé le 22 mai 2025 **une nouvelle campagne de communication internationale sur la destination France**, réalisée par Atout France. Cette campagne, qui s'intitule « **Jouez les prolongations** », invite tous ceux qui ont pu vivre les Jeux de près ou de loin à venir découvrir ou redécouvrir notre pays et notamment les parcours touristiques autour des sites olympiques.

Mesure 2

Annnonce de la feuille de route sur le tourisme sportif

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes françaises 2030, **le Comité Interministériel du Tourisme a acté le lancement d'une feuille de route dédiée au tourisme sportif**. Cette feuille de route sera co-portée par le ministère du Tourisme et celui des Sports.

Élaborée avec le comité stratégique de la filière sport, elle a pour objectif de soutenir le développement des acteurs du secteur. Elle s'articule autour de **cinq axes** :

- Tourisme de grands événements sportifs ;
- Tourisme sportif de pratique ;
- Tourisme sportif de patrimoine ;
- Tourisme sportif d'affaires ;
- Actions transversales (durabilité, emplois, formation, etc.).

Dans le cadre de cette feuille de route, plusieurs actions seront déployées en priorité :

- Une campagne de communication sur le thème de la France comme destination pour le tourisme sportif sera lancée par Atout France ;
- Un guide de bonnes pratiques à l'attention des collectivités territoriales sera publié pour les inciter à accueillir des grands événements sportifs ;
- La plateforme « Vivez sport » portée par le ministère des Sports sera enrichie, en partenariat avec les acteurs publics et privés. Elle vise à rendre accessible à tous les Français et aux acteurs publics et privés les offres d'activités physiques et sportives durant les vacances scolaires ou en dehors de ces périodes ;
- Un parcours de randonnée centré autour des lieux emblématiques de Paris 2024 sera créé, en lien avec la Fédération Française de Randonnée afin de faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- L'accès au tourisme sportif de pratique pour les publics prioritaires, notamment les jeunes et les 12 millions de personnes en situation de handicap, sera renforcé en s'assurant notamment que les infrastructures sportives soient accessibles.

→ Objectif

Promouvoir l'accueil à la française

Mesure 3

Signature d'un nouveau contrat de filière sur le tourisme d'affaires et l'événementiel

En France, le secteur du tourisme d'affaires génère 32 milliards d'euros de retombées économiques à travers l'organisation chaque année de 1 200 foires et salons (230 000 exposants et 23 millions d'entrées de visiteurs), plus de 2 300 congrès (2 millions de visiteurs) et 380 000 d'événements d'entreprises.

Au regard du caractère stratégique de cette filière pour le développement touristique de la France, un premier contrat de filière a été signé en 2016 afin de structurer ce secteur. Il prévoyait notamment de renforcer et d'accompagner la transition numérique de la filière, le développement d'une offre d'hébergement novatrice et négociée à destination des clientèles d'affaires ou encore le déploiement d'une stratégie de captation de congrès et de grands événements internationaux ainsi que de création de salons leaders ou à forts potentiels de croissance économique.

A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les professionnels français du tourisme d'affaires et de l'événementiel ont su démontrer leur expertise dans l'organisation des grands événements. La France peut s'appuyer sur cet héritage pour faire émerger un nouveau standard de l'événementiel, plus responsable, plus attractif et mieux intégré aux politiques publiques, l'ensemble des partenaires du contrat de filière (Etat, collectivités territoriales et professionnels) se sont mobilisés pour élaborer un nouveau cadre stratégique partenarial pour la période 2025-2030.

Les actions prévues par ce nouveau contrat permettront de structurer durablement le secteur en renforçant la mesure de son impact, en accélérant sa transition écologique, en stimulant l'innovation et en valorisant son rôle stratégique pour les territoires.

Ce nouveau contrat de filière engage **35 actions opérationnelles articulées autour de 5 axes stratégiques** :

- L'adaptation aux nouveaux enjeux inhérents à la transition écologique et énergétique des infrastructures, et au management responsable des activités événementielles ;
- La capitalisation des acquis des grands événements pour viser un nouveau standard de l'expérience visiteur ;
- La promotion des démarches et des processus innovants dans la chaîne de valeur de l'événement et de l'hospitalité ;
- L'inscription de l'événementiel comme un levier stratégique des politiques publiques, du développement territorial et du rayonnement international.

→ Objectif

Reconquérir les touristes asiatiques

Mesure 4

Lancement d'une mesure de simplification sur l'obtention des visas de groupe pour les touristes chinois et renforcement des actions de promotion sur ce marché

Depuis la pandémie de Covid-19, la clientèle touristique chinoise a amorcé une reprise, avec 130 millions de touristes chinois qui ont voyagé à travers le monde en 2024.

Toutefois, la France peine à tirer pleinement parti de cette reprise de la fréquentation touristique chinoise. En effet, alors qu'elle accueillait, en 2019, 2,2 millions de touristes chinois générant près de 3,46 milliards d'euros de recettes touristiques, elle a accueilli 1,1 millions de touristes chinois en 2024 entraînant une perte de recettes estimée à 1,7 milliards d'euros.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, notamment le temps de délivrance des visas dans les postes consulaires ou encore la concurrence accrue des destinations européennes voisines.

Afin de reconquérir le marché du tourisme chinois, **l'Etat a engagé une action visant à automatiser, sur France Visas, les demandes de visas pour les groupes de touristes chinois. Une instruction spécifique a été adressée en juin 2025 par le ministère de l'Intérieur aux postes consulaires de Chine continentale (Chengdu, Shenyang, Wuhan, Shanghai, Pékin et Canton).**

Enfin, face à des stratégies plus agressives des concurrents européens, le **Comité Interministériel du Tourisme a acté** que le ministère délégué chargé du tourisme, en lien avec Atout France et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, **engagera un travail commun afin de renforcer l'image de la destination France.** Les actions de promotion seront renforcées à destination de cette clientèle.





AXE 3

**Libérer les leviers
de croissance
et attirer de nouveaux
investissements**

→ Objectif

Renforcer l'attractivité des métiers du tourisme

Malgré le dynamisme de l'économie touristique en France, le secteur peine à recruter dans l'ensemble de ses filières. Fin 2024, 63 000 emplois restaient vacants dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Ces tensions de recrutement sont particulièrement accrues pour les emplois saisonniers, notamment du fait des enjeux en termes de logement pour ces salariés.

Pour renforcer l'attractivité des métiers du tourisme, 3 mesures ont été actées par le Comité Interministériel du Tourisme :

Mesure 1

Lancement en 2026 de la 4ème édition de la Semaine des Métiers du Tourisme

Lancée en 2023, la Semaine des métiers du tourisme vise à accompagner les entreprises dans leurs projets d'embauche et à susciter des vocations pour ces métiers, notamment parmi les jeunes et les demandeurs d'emploi. La 3ème édition de la Semaine des métiers du tourisme s'est tenue au mois de mars de cette année et s'est traduite par l'organisation de 2 400 événements partout sur le territoire (visites d'hôtels ou de sites type aéroports, parcs d'attraction ou sites culturels, journées portes ouvertes d'établissements de formation du tourisme, salons pour l'emploi, jobs dating, jeux ludiques de découverte des métiers...), soit près de deux fois plus d'événements qu'il y a deux ans. Ces événements ont attiré plus de 205 000 participants. Par ailleurs, près de 14 200 recrutements ont été effectués lors des 760 événements organisés hors France Travail.

Au regard du succès de ce dispositif, le **Comité Interministériel du Tourisme a acté le lancement d'une 4ème édition de la Semaine des métiers du tourisme au 1er trimestre 2026 avec pour objectif 3 000 événements organisés** sur tout le territoire pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de travail.

Cette nouvelle édition se traduira par le lancement d'une campagne de communication tout au long de l'année à destination des plus jeunes (14-25 ans).



Mesure 2

Lancement d'un nouveau plan « saisonniers » sur la période 2026-2028 avec un accent particulier sur les enjeux en matière de logement

Pour soutenir l'emploi saisonnier et favoriser les recrutements, le Gouvernement a déployé un premier plan « saisonniers » sur la période 2023-2025. **Le bilan du plan saisonniers réalisé à l'occasion du Comité Interministériel du Tourisme fait apparaître des résultats très encourageants.**

A titre d'exemples, le renforcement du dépôt des offres d'emplois saisonniers dans le tourisme porté par France Travail et l'augmentation des immersions de jeunes et de demandeurs d'emploi dans les entreprises ont un véritable effet de levier sur le recrutement. Ainsi, entre 2023 et 2024, 80 % des offres d'emploi, de postes permanents et saisonniers, déposées sur France Travail pour le secteur d'activité de l'hôtellerie, cafés et restaurants ont été satisfaites. Sept demandeurs d'emploi sur dix sont embauchés après une période en immersion. La multiplication des guichets saisonniers sur le territoire permet, quant à elle, d'accompagner efficacement les travailleurs et les employeurs dans leurs recherches respectives. En Occitanie par exemple, 3 000 saisonniers et 2 300 employeurs ont ainsi pu être accompagnés dans les 10 maisons du travail saisonnier déployées dans cette région.

Sur la question du logement qui constitue bien souvent l'une des principales difficultés à l'embauche, le développement de la plateforme « mes-aides.gouv.fr », pilotée par France Travail, qui référence les offres de locations de logements disponibles dans les parcs publics, associatifs ou sociaux a permis, en 2024, de référencer 13 690 places de logement pour les saisonniers dans sept régions. Enfin, une circulaire adressée par la ministre déléguée chargée du Tourisme aux préfets a permis d'ouvrir 1 300 chambres dans des internats scolaires ou universitaires à destination des saisonniers.

Sur le fondement de ce bilan, le **Comité Interministériel du Tourisme a acté le lancement d'un nouveau plan « saisonniers » pour la période 2026-2028.** Il devra permettre d'amplifier les résultats déjà obtenus et de déployer de nouvelles actions. A cet égard, les travaux de préparation du plan saisonniers 2026-2028 s'appuieront sur les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2025 sur le logement saisonnier. **Les ministres chargés du Logement et du Tourisme lanceront un groupe de travail pour renforcer le volet « logement » de ce prochain plan.**

Mesure 3

Simplification des démarches des employeurs à l'embauche

Les démarches administratives à chaque embauche et fin de contrat peuvent paraître complexes pour les établissements du secteur des hôtels café restaurants. Au 1er janvier 2026, l'élargissement des possibilités de recours au titre emploi service entreprise (TESE) de l'URSSAF doit permettre de simplifier significativement les formalités sociales liées à l'emploi des salariés en permettant de regrouper plusieurs démarches (déclaration préalable à l'embauche, contrat de travail, bulletin de paie, etc.) dans une seule déclaration avec un réel gain de temps pour les employeurs concernés. Parallèlement, le ministère chargé du travail en lien avec le ministère du Tourisme poursuit les possibilités de simplification de la DPAE, en particulier l'allongement jusqu'à 15 jours du délai de

déclaration préalable, en cas d'embauches successives entrecoupées d'interruptions d'un même salarié sur un même poste.

→ Objectif

Simplifier et moderniser le droit du tourisme

Mesure 4

Présentation du paquet « modernisation et de simplification du droit du tourisme »

Depuis 10 ans, le droit du tourisme n'a que marginalement évolué. Le Comité Interministériel du Tourisme qui s'est tenu en mai 2024 avait acté l'engagement d'un travail visant à faire évoluer le droit du tourisme. **Après plusieurs mois de travaux, un paquet dit de « modernisation et de simplification du droit du tourisme » a été présenté au Comité Interministériel de juillet 2025.** Il comporte un ensemble de mesures législatives et réglementaires qui visent à clarifier, sécuriser et simplifier le cadre juridique applicable aux acteurs du tourisme.

Quelques exemples de mesures :

- Clarifier les règles en matière de dépôt hôtelier, notamment pour le secteur de l'hôtellerie de plein air ;
- Favoriser le développement du spiritourisme et simplifier les dispositions relatives aux catégories de boissons dans le respect de la santé publique en matière de prévention des risques liés à la consommation d'alcool ;
- Assouplir la réglementation relative aux habitations légères de loisirs pour le secteur de l'hôtellerie plein-air ;
- Simplifier les règles applicables aux prestations sèches intermédiées qui s'appliquent aux opérateurs de voyages et de séjours ;
- Elargir l'utilisation des chèques-vacances dématérialisés aux achats de prestations touristiques via des plateformes ;
- Moderniser la définition des résidences de tourisme et en assouplir les critères de classement ;
- Sécuriser et dématérialiser la procédure d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours.

Pour les mesures de nature législative, un texte sera prochainement déposé.

→ Objectif

Mieux financer l'économie du tourisme

Pour engager sa transformation digitale et durable mais également pour assurer plus globalement sa montée en gamme, le secteur du tourisme a besoin de réaliser des investissements qui nécessitent de trouver de nouvelles modalités de financement. Dans ce cadre, 3 actions ont été validées par le Comité Interministériel du Tourisme.

Mesure 5

Réunion d'une conférence de financement de l'économie du tourisme d'ici fin 2025

Le 28 avril dernier, Eric LOMBARD, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, ont réuni un panel d'acteurs du tourisme afin d'échanger sur les enjeux d'investissement dans l'industrie touristique française. Le constat global et partagé est que l'industrie touristique est résiliente mais requiert des investissements importants pour maintenir sa compétitivité.

Dans le but d'objectiver les enjeux financiers pour accompagner l'évolution du secteur touristique et mobiliser les capitaux privés, le Comité Interministériel du Tourisme a acté la tenue, d'ici la fin de l'année, d'une conférence de financement. Elle réunira l'ensemble des acteurs qui participent à la vie économique du secteur touristique et notamment les opérateurs-exploitants, les acteurs du financement (privés et publics, fonds propres et dette), les fédérations professionnelles ainsi que les représentants des collectivités territoriales.

Mesure 6

Lancement de deux nouveaux produits de prêt de Bpifrance à destination notamment des entreprises du tourisme

En outre, deux nouveaux produits de prêt, portés par Bpifrance, à destination notamment des entreprises du tourisme, ont été actés :

- **Le Prêt Tourisme 3 (PT3)**, destiné aux TPE et PME du tourisme. Octroyé sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine de son dirigeant, ce prêt finance les investissements corporels (travaux de rénovation, notamment énergétique) et l'augmentation du besoin en fonds de roulement générée par le projet de développement des entreprises du secteur du tourisme et des loisirs. Son montant est compris entre 50 000 et 2 millions d'euros et sa durée est comprise entre 3 à 10 ans, incluant un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum ;

- **Le Prêt Croissance Transmission (PCT)**, est conçu pour faciliter les opérations de transmission et de croissance externe des PME et ETI, nombreuses dans le secteur du tourisme et des loisirs. Ce prêt, d'un montant allant de 50 000 € à 5 millions d'euros, offre une durée de remboursement de 3 à 7 ans - et jusqu'à 10 ans pour les acteurs de l'hébergement - et peut également inclure un différé d'amortissement en capital jusqu'à 2 ans, sans nécessiter de sûretés sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine des dirigeants.

Ces initiatives, à hauteur d'un montant cumulé de 450 millions d'euros, soulignent l'engagement de l'Etat, à travers Bpifrance, à accompagner les entreprises du secteur touristique dans leur développement et leur transition.

Mesure 7

Lancement de deux nouveaux produits de prêt de la Banque des Territoires au bénéfice du secteur du tourisme

Le Comité Interministériel du Tourisme a par ailleurs acté que deux nouveaux produits de prêts long-terme seront proposés par la Banque des Territoires :

- **Le prêt « Patrimoine »** : ce prêt pourra financer les projets visant la revalorisation du patrimoine par l'activité économique et culturelle. Il vise à accompagner les projets situés au sein de sites patrimoniaux, ainsi que ceux inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques accueillants du public ;
- **Le prêt « Tourisme »** : ce prêt permettra de financer les projets visant à accompagner la transformation des infrastructures touristiques confrontés aux défis du changement climatique. Il vise à accompagner les projets comportant une forte composante de transformation, de réhabilitation immobilière et situés sur des territoires en zone littorale, de montagne ou d'Outre-mer.

Ces deux nouveaux prêts permettront d'offrir de nouvelles solutions de financement, avec une maturité de 25 ans au taux du Livret A + 1,3 %. Sur le modèle du logement social, les prêts font l'objet d'une garantie à hauteur de 100 % du montant du prêt.



AXE 4

**Accompagner
le secteur dans
les transitions
environnementale,
inclusive et numérique**

→ Objectif

Devenir la première destination durable d'ici à 2030

Mesure 1

Publication d'un indicateur de l'empreinte carbone et lancement d'une stratégie de décarbonation du secteur du tourisme en France

La France affirme son ambition de devenir, d'ici 2030, la première destination mondiale du tourisme durable. Pour Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, l'enjeu est clair : faire de la France un leader à la fois en matière de stratégie et de résultats, en s'appuyant sur des données robustes et comparables à l'échelle internationale.

Pour concrétiser cette ambition, **la France déploie une stratégie fondée sur la mesure de l'impact environnemental du tourisme, en particulier son empreinte carbone.** Dans cette optique, l'INSEE représente la ministre déléguée chargée du Tourisme au sein du groupe de travail "Tourisme durable" de l'ONU Tourisme et va mener à une expérimentation inédite visant à estimer l'empreinte carbone du secteur touristique à partir du Compte Satellite du Tourisme, l'instrument économique de mesure faisant référence. Ce choix garantit une méthodologie harmonisée à l'échelle mondiale et une lecture comparable de l'évolution de l'empreinte carbone du secteur.

La première publication sera disponible d'ici fin 2025, marquant une étape structurante dans l'évaluation des politiques publiques et des engagements du secteur.

Ces données permettront, dès 2026, dans le cadre de la commission tourisme durable du Comité de filière du Tourisme, **d'établir une stratégie de décarbonation du tourisme français,** avec l'identification claire des leviers prioritaires à activer. L'un des principaux leviers concerne la mobilité touristique, tant pour les déplacements à destination que sur place. Une feuille de route spécifique sera construite avec l'ensemble des acteurs du tourisme et de la mobilité, en lien avec le ministère des Transports, pour accélérer la transition vers des mobilités plus sobres et durables.

Parallèlement, la mobilisation des entreprises du secteur est indispensable pour participer à l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'ADEME, via sa méthodologie ACT Pas-à-Pas (*Assessing low Carbon Transition Pas-à-Pas*), propose un cadre d'engagement adapté aux acteurs du tourisme pour engager leur transformation. Cette dynamique sera poursuivie et renforcée, avec la mise en avant des programmes d'aides mobilisables en 2026, aussi bien pour réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre que pour élaborer une stratégie de décarbonation structurée et opérationnelle.

→ Objectif

Favoriser le tourisme pour tous

Mesure 2

Lancement d'une étude nationale pour consolider un secteur clef

Chaque année, 4 Français sur 10 ne partent pas en vacances, principalement pour des raisons économiques, mais aussi en raison de freins d'ordre psychosocial. Face à ce constat, Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, mobilise son opérateur national, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), pour rendre effectif le droit aux vacances pour tous et accompagner les acteurs qui s'engagent en faveur d'un tourisme inclusif.

Porteur historique de cette ambition, le tourisme social et solidaire (TSS) — secteur à part entière de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) — permet d'accueillir chaque année plus de 6 millions de touristes, dans 2 000 établissements, générant 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Il joue un rôle essentiel dans la démocratisation de l'accès aux vacances, en particulier pour les publics les plus fragiles. Mais il fait aujourd'hui face à de nombreux défis : concurrence croissante du secteur privé, capacité d'endettement limitée, besoin de rénovation de son patrimoine immobilier et modèle économique à renforcer.

Afin d'assurer sa pérennité et de favoriser son développement, l'ANCV, en partenariat avec la Banque des Territoires, lance à l'été 2025 une étude nationale afin d'identifier de nouveaux leviers de financement, des stratégies de diversification et d'hybridation économique, pour accompagner la transformation du secteur.

Les résultats de cette étude viendront nourrir la stratégie nationale de l'ESS, attendue en novembre 2025, en articulation avec le plan d'action européen pour l'économie sociale.

Mesure 3

Lancement d'un nouveau programme pour l'accessibilité touristique des territoires

Dans le prolongement des JOP de Paris 2024, une dynamique forte s'est enclenchée en faveur de l'accessibilité des infrastructures touristiques. Elle constitue un levier puissant pour faire de la France une destination exemplaire et inclusive, accessible à tous les voyageurs, quels que soient leurs besoins. Ainsi, l'accessibilité ne doit plus être perçue comme une contrainte réglementaire, mais comme un droit fondamental pour les 12 millions de Français en situation de handicap.

Deux labels d'État accompagnent cette ambition : « **Tourisme & Handicap** » et « **Destination pour Tous** ». Le label « Tourisme & Handicap », porté par Atout France, distingue les établissements qui répondent à des critères d'accessibilité exigeants pour les quatre grandes familles de handicap : moteur, visuel, auditif et mental. En juin 2025, 3 793 établissements étaient labellisés, soit une progression de + 25 % en un an. Un signal encourageant : 46 % d'entre eux sont désormais labellisés

sur les quatre familles de handicap, contre 39 % un an plus tôt. **Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, fixe un cap clair : atteindre 4 500 établissements labellisés d'ici début 2026 et 10 000 d'ici 2030.**

Le label « Destination pour Tous » reconnaît quant à lui l'accessibilité d'un territoire. Il prend en compte la diversité des situations de handicap, l'existence de services de soins et de répit, ainsi qu'une offre touristique adaptée (hébergement, restauration, culture et loisirs). A l'occasion du Comité Interministériel du Handicap de mars 2025, Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, a annoncé **la relance de ce dispositif** qui se traduit par une nouvelle grille de critères, une refonte du processus de labellisation et une gouvernance renforcée autour de ce label.

Pour aller plus loin en matière d'accessibilité touristique, Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, a annoncé, lors du Comité Interministériel du Tourisme de juillet 2025, le lancement d'un programme « Accessibilité des territoires touristiques » qui sera mis en œuvre par l'ANCV avec l'appui du CEREMA. Ce programme vise à soutenir en 2025, 8 collectivités territoriales pilotes dans une démarche globale d'accessibilité, à travers un accompagnement en ingénierie. L'objectif est clair : améliorer l'ensemble du parcours touristique des personnes en situation de handicap. Dès 2026, ce programme a vocation à être élargi pour accompagner jusqu'à 20 territoires supplémentaires.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), opérateur de l'État engagé pour le droit aux vacances pour tous

Alors que 4 Français sur 10 ne partent toujours pas en vacances, l'ANCV, opérateur sous tutelle du ministère du Tourisme, s'engage chaque année à rendre les vacances accessibles au plus grand nombre. Grâce aux excédents générés par le Chèque-Vacances, l'agence finance des programmes d'action sociale qui permettent à des publics en situation de fragilité de bénéficier d'un accompagnement adapté (seniors, jeunes, familles, personnes en situation de handicap).

En 2024, 286 000 personnes ont ainsi été soutenues dans leur projet de départ en vacances, pour un montant de 40 millions d'euros. Ce soutien peut prendre la forme d'un coup de pouce financier, mais aussi d'un accompagnement logistique et humain, assuré par les partenaires associatifs.

Les vacances jouent un rôle essentiel dans le bien-être et l'inclusion sociale : elles permettent aux seniors de préserver leur autonomie, aux jeunes de se socialiser, et aux familles de se retrouver loin des contraintes du quotidien.

Afin de simplifier l'accès aux aides, l'ANCV lancera fin 2025 un portail des aides au départ en vacances, recensant l'ensemble des soutiens proposés par les différents opérateurs.

→ Objectif

Soutenir la montée en puissance de l'innovation et de la tech

Mesure 4

Lancement d'une nouvelle promotion de France Tourisme Tech

Lancé il y a 2 ans pour valoriser l'écosystème de l'innovation dans le secteur du tourisme, le programme « France Tourisme Tech » incarne l'ambition de faire de la France un leader en matière de services numériques dédiés au voyage. Ce programme accompagne chaque année une dizaine de start-ups, TPE et PME françaises innovantes souhaitant se diversifier dans le secteur du tourisme ou y renforcer leur présence. Il a pour objectif de structurer et dynamiser l'écosystème de la Travel tech² française, en faisant émerger des acteurs de référence. Il s'appuie sur un réseau de 70 partenaires, publics et privés et notamment de grands groupes français.

Le programme France Tourisme Tech entre dans sa 3ème édition et une nouvelle promotion sera annoncée par Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, en novembre prochain.

Par ailleurs, forte de son expérience dans l'accompagnement des start-ups dans le secteur du tourisme, la France est intervenue, par la voie de Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, afin d'inscrire ce sujet à l'agenda de la nouvelle Commission européenne dans le cadre d'un « Manifeste pour une travel tech européenne » appelant à la création d'une alliance européenne du secteur. Ce mouvement initié par la France se concrétisera lors d'un événement à l'automne 2025.



² La *travel tech* (appelée « technologie touristique » en français) correspond à l'ensemble des outils numériques ou des techniques de pointe employés pour concevoir et développer des services offerts aux touristes ou aux organisateurs de voyages. Ce terme désigne par extension l'ensemble des entreprises faisant appel à ces technologies.



AXE 5

**Diversifier notre
offre touristique
en structurant
de nouvelles filières
ancrées dans la richesse
naturelle, agricole et
patrimoniale de nos
territoires**

→ Objectif

Diversifier les filières pour faire rayonner les territoires

Mesure 1

Lancement d'une feuille de route dédiée à l'œnotourisme

12 millions de touristes ont pratiqué l'œnotourisme en 2024, soit une hausse de 20 % par rapport à 2016. Cette tendance vient souligner le succès de cette filière, notamment auprès des touristes étrangers : un tiers d'entre eux cite le vin et la gastronomie comme principale motivation de leur séjour dans l'Hexagone.

Dans le cadre du Comité Interministériel du Tourisme, Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, en lien avec Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ont présenté les grands axes de la feuille de route qu'elles lancent sur l'œnotourisme et qui vise à faire de la France la première destination œnotouristique européenne. Dans un contexte de crise qui touche la viticulture mondiale, ce secteur emblématique des paysages et du patrimoine gastronomique français mérite d'être davantage valorisé à travers le développement d'un tourisme spécialisé, largement plébiscité par les visiteurs.

Préparée avec le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, une feuille de route a été présentée par les deux ministres pour soutenir, professionnaliser et renforcer le rayonnement international de cette filière stratégique en forte croissance, tout en respectant les mesures de santé publique pour la prévention des risques liés à la consommation de vin, en ciblant l'action des pouvoirs publics sur :

- La simplification des règles d'urbanisme, pour permettre la transformation de bâtiments agricoles en lieux d'accueil du public ;
- La facilitation de l'accessibilité, pour les personnes en situation de handicap, mais aussi à travers un meilleur balisage des itinéraires et une gestion des conflits d'usage avec les riverains et les exploitations ;
- La montée en compétences des vignerons et négociants via la formation et la certification ;
- Le soutien à l'innovation, à la transition écologique et à l'investissement dans l'accueil.

Mesure 2

Lancement de la mission parlementaire agritourisme

Nos territoires ruraux constituent une offre touristique de plus en plus attractive et représentent aujourd'hui plus de 20 % des nuitées en France (100 millions en 2023). Ils tirent ainsi parti des nouvelles aspirations touristiques, amplifiées par la crise sanitaire et la crise climatique.

L'agritourisme est une forme originale de tourisme à la campagne qui s'est développée au cours des trente dernières années, particulièrement en Europe, et qui valorise à la fois nos agriculteurs, nos productions et nos territoires et permet de rapprocher les producteurs des consommateurs. Cette forme de tourisme constitue également pour les agriculteurs un moyen de valoriser leur savoir-faire, de mieux faire connaître leurs produits, de diversifier leur activité et leur revenu, enfin de nouer des liens plus confiants avec les consommateurs, qu'ils soient français ou étrangers.

Valorisant pour l'agriculture et le métier des agriculteurs, l'agritourisme l'est également pour l'offre touristique française en offrant de nouveaux types de séjours, de circuits et d'expériences. Pourtant, malgré cette réalité économique et sociale, l'agritourisme ne fait pas l'objet d'une appréciation globale, qui permette d'en évaluer la totalité des externalités. En outre, elle mérite de faire l'objet d'une véritable stratégie de filière.

Dans ce contexte, le Gouvernement a souhaité confier à la sénatrice Sylviane NOEL et au député Anthony BROSSE, une mission visant à établir un état des lieux de ce secteur en France, enrichi d'éléments de comparaison internationale avec nos principaux voisins européens, singulièrement le modèle italien. La mission aura également pour rôle d'identifier les freins et leviers urbanistiques, sociaux ou encore réglementaires en France, visant à soutenir le développement de ce secteur.

Ce rapport sera enrichi par une concertation de l'ensemble des parties prenantes au premier rang desquelles, les collectivités territoriales et les chambres d'agriculture, détentrices de la marque « Bienvenue à la ferme ».

Ce rapport sera rendu à Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme.

Mesure 3

Lancement d'une feuille de route dédiée au tourisme de savoir-faire

Avec 22 millions de visiteurs et plus de 4 000 entreprises ouvertes de manière régulière au public en 2024, la visite d'entreprise connaît un essor remarquable. Elle valorise les savoir-faire locaux, soutient l'attractivité des métiers, génère des retombées économiques directes et participe à un tourisme durable, de proximité et réparti sur l'ensemble de l'année. A titre d'exemple, en 2024, des entreprises comme Airbus, les Chantiers de l'Atlantique, la verrerie de Biot, la confiserie des Hautes-Vosges, les Salins d'Aigues-Mortes ont permis à des visiteurs de découvrir leurs outils de production.

94 % des sites ouverts sont des TPE-PME, notamment dans l'agroalimentaire, les vins et spiritueux, ou l'industrie. Ce tourisme immersif renforce le lien entre production, territoire et citoyen.

Dans le cadre du Comité Interministériel du Tourisme, Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme, a annoncé le lancement d'une nouvelle feuille de route autour de quatre axes :

- Amplifier la fréquentation des entreprises déjà ouvertes, via une meilleure valorisation lors des grands événements nationaux (Semaine de l'industrie, salon du Made in France) et l'enrichissement des données sur France.fr ;
- Structurer et valoriser les filières stratégiques, avec la création de circuits en lien avec les JOP 2030 (énergie, sport, gastronomie), la mise en lumière des entreprises ayant participé à la restauration de Notre-Dame ou encore encourageant la certification de routes thématiques

(horlogerie, brasseurs, exploitation minière) dans le cadre des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ;

- Faire monter en gamme l'offre, à travers un plan spécifique pour structurer l'ouverture des entreprises des métiers d'art ou encore l'amélioration du référentiel qualité au sein du label Destination d'excellence ;
- Renforcer les outils d'identification et d'accompagnement des projets, grâce à la pérennisation du Comité État-Régions, la mobilisation des réseaux, l'élaboration de fiches pratiques à destination des entreprises, ainsi qu'un plan spécifique pour structurer le tourisme de savoir-faire dans les métiers d'art.

Cette feuille de route prolonge le fonds « Tourisme de savoir-faire » (5M€ jusqu'en 2026), en partenariat avec 10 régions bénéficiaires : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'azur. Il vise à soutenir les entreprises désireuses d'ouvrir leur porte au public. Cette aide finance des services de conseil, d'étude, de formation et de communication ainsi que des équipements et des investissements nécessaires pour permettre l'ouverture de ces sites aux touristes, qu'il s'agisse de grandes, petites ou moyennes entreprises, tous secteurs confondus.

La feuille de route porte également une ambition particulière en Outre-mer, avec pour objectif d'initier et structurer une dynamique dans trois territoires pilotes - La Réunion, la Guyane et la Polynésie française - au travers quatre initiatives :

- Identifier les acteurs locaux déjà engagés dans la valorisation des savoir-faire ;
- Établir, avec les services de l'État déconcentrés et l'appui des réseaux économiques (CCI, MEDEF, etc.), un diagnostic de la filière : cartographie des entreprises concernées et analyse de leur profil (taille, secteur, activité) ;
- Recenser, via un questionnaire partagé entre les services déconcentrés de l'Etat et les réseaux d'entreprises, les entreprises intéressées par l'accueil du public ;
- Informer ces entreprises sur les opportunités offertes par le tourisme de savoir-faire, à travers webinaires, fiches pratiques et partages d'expérience.

→ Objectif

Capitaliser sur le tourisme comme vecteur de développement

Mesure 4

Lancement d'un plan pour faire du tourisme un levier de reconstruction et de développement à Mayotte

À la suite des cyclones Chido et Dikeledi, le tourisme à Mayotte est appelé à devenir un moteur de la reconstruction et du développement économique. Porté par la résilience des professionnels et la

richesse naturelle de l'île, un plan de relance ambitieux a été co-construit depuis janvier 2025 avec les acteurs locaux, le Département, l'État et les opérateurs nationaux.

Intégré à la stratégie 2026-2031 pour Mayotte, ce plan s'articule autour de cinq priorités :

- La reconstruction des infrastructures, la réhabilitation et la préservation du patrimoine historique, à l'aide des mesures d'urgence existantes ;
- La structuration de la filière à travers un contrat-cadre de développement de l'emploi et des compétences, signé avec les fédérations professionnelles, les organismes de formation, l'Etat et le département ;
- Le soutien à la consommation locale par le tourisme social, avec deux dispositifs financés par l'ANCV : les chèques tourisme et le programme "Séniors en vacances" ;
- Le développement de la visibilité de Mayotte, en tant que destination touristique, vers les marchés émetteurs, avec le concours d'Atout France ;
- La transition numérique et durable du secteur.

Le tourisme en Outre-mer : un atout majeur pour la France et ses territoires

Le secteur du tourisme en Outre-mer occupe une place stratégique à la fois pour le rayonnement national et pour le dynamisme économique de ces territoires. Chaque année, ce sont près de 3 millions de visiteurs qui choisissent les Outre-mer, générant en moyenne 10 % du PIB local et soutenant plusieurs milliers d'emplois directs et indirects, un taux souvent supérieur à celui de l'Hexagone. Ce poids économique s'accompagne d'un rôle d'entraînement, car le tourisme stimule l'activité de nombreux secteurs connexes : hébergement, restauration, transport, artisanat, agriculture et services.

La diversité des Outre-mer - Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Guyane, Mayotte, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Guyane, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie notamment- enrichit l'offre touristique nationale : nature exceptionnelle (lagons, forêts, volcans), patrimoine immatériel labellisé UNESCO, filières innovantes (écotourisme, spiritourisme, tourisme sportif et culturel), savoir-faire locaux et expériences authentiques. Leur ancrage dans trois océans fait des Outre-mer des vitrines de la France à l'international et confère à l'Hexagone la 2ème Zone économique exclusive (ZEE) mondiale avec plus de 10 millions de km², devant l'Australie et derrière les États-Unis.

Ce positionnement unique permet à la France d'être présente sur tous les océans, d'exercer une influence géopolitique mondiale, de protéger une biodiversité exceptionnelle (jusqu'à 80 % de la biodiversité française), et de briller sur la scène sportive internationale, comme en témoigne le titre olympique de Kauli Vaast en surf lors des JOP 2024. À l'heure où plusieurs mesures nationales visent à dynamiser le tourisme et ses métiers (élargissement de la charte de croisière durable, nouveaux dispositifs de prêt, valorisation des savoir-faire), il est essentiel que la spécificité et le potentiel des Outre-mer soient pleinement intégrés aux politiques publiques. Renforcer le tourisme ultramarin, c'est non seulement répondre au défi de l'emploi local et du développement durable, mais aussi accroître l'attractivité de l'offre touristique française dans son ensemble.

Récapitulatif des mesures

Moderniser les outils de la politique publique du tourisme

- Mesure 1. Annonce d'une nouvelle direction d'Atout France et d'une action ancrée vers la stratégie de valeur
- Mesure 2. Refonte du calendrier annuel de publication de la donnée touristique et modernisation de France Tourisme Observation
- Mesure 3. Annonce du lancement de l'API meublés pour réguler les meublés de tourisme
- Mesure 4. Relance du Comité de Filière Tourisme avec une vision prospective

Renforcer notre politique d'attractivité et d'influence

- Mesure 1. Lancement d'une mesure de simplification sur l'obtention des visas de groupe pour les touristes chinois et renforcement des actions de promotion sur ce marché
- Mesure 2. Lancement d'une campagne internationale intitulée « Jouez les prolongations » pour capitaliser sur l'héritage des JOP Paris 2024
- Mesure 3. Annonce de la feuille de route sur le tourisme sportif
- Mesure 4. Signature d'un nouveau contrat de filière sur le Tourisme d'affaires et l'évènementiel

Libérer les leviers de croissance et attirer de nouveaux investissements

- Mesure 1. Présentation du paquet « modernisation et de simplification du droit du tourisme »
- Mesure 2. Lancement d'une concertation co-pilotée par le ministère de l'Aménagement du territoire et le ministère du Tourisme pour identifier les pistes d'évolution de la taxe de séjour
- Mesure 3. Lancement en 2026 de la 4ème édition de la Semaine des métiers du tourisme
- Mesure 4. Lancement d'un nouveau plan « saisonniers » sur la période 2026-2028 avec un accent particulier sur les enjeux en matière de logement
- Mesure 5. Simplification des démarches des employeurs lors de l'embauche
- Mesure 6. Lancement de deux nouveaux produits de prêt de Bpifrance à destination notamment des entreprises du tourisme
- Mesure 7. Lancement de deux nouveaux produits de prêt de la Banque des Territoires au bénéfice du secteur du tourisme
- Mesure 8. Réunion d'une conférence de financement de l'économie du tourisme d'ici fin 2025

Accompagner le secteur dans les transitions environnementale, inclusive et numérique

- Mesure 1. Lancement d'une nouvelle promotion de France Tourisme Tech
- Mesure 2. Publication d'un indicateur de l'empreinte carbone et lancement d'une stratégie de décarbonation du secteur du tourisme en France
- Mesure 3. Lancement d'une étude nationale pour consolider un secteur clé : le tourisme solidaire
- Mesure 4. Lancement d'un appel à projet pour promouvoir l'accessibilité universelle territoriale porté par l'ANCV et le CEREMA
- Mesure 5. Intégration du tourisme social et solidaire (TSS) dans la stratégie UE et nationale en matière d'ESS
- Mesure 6. Mise en valeur de la place du tourisme pour l'économie de la montagne au Conseil national de la montagne (CNM) à l'automne
- Mesure 7. Lancement d'une phase 2 de la stratégie nationale de gestion des flux touristiques
- Mesure 8. Lancement d'un groupe de travail visant à étendre la « charte croisière durable en Méditerranée » à toutes les façades du littoral (dont Outre-Mer)

Diversifier notre offre touristique en structurant de nouvelles filières ancrées dans la richesse naturelle, agricole et patrimoniale de nos territoires

- Mesure 1. Lancement d'une feuille de route dédiée à l'œnotourisme
- Mesure 2. Lancement de la mission parlementaire agritourisme
- Mesure 3. Lancement d'une feuille de route dédiée au tourisme de savoir-faire
- Mesure 4. Lancement d'un plan pour faire du tourisme un levier de reconstruction et de développement à Mayotte
- Mesure 5. Déploiement de la filière du tourisme de savoir-faire dans 3 territoires pilotes en outre-mer
- Mesure 6. Lancement d'un nouveau recensement de sites à présenter aux investisseurs pour développer le tourisme de patrimoine
- Mesure 7. Signature d'une nouvelle convention sur le tourisme culturel pour la période 2025-2028